

Ministère des Travaux publics. Phares et balises. Règlement en vue d'appliquer aux côtes de France le système de balisage proposé par la conférence maritime internationale de Washington. [Signé : Ribière, 24 avril 1890.]

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Titre(s) : Ministère des Travaux publics. Phares et balises. Règlement en vue d'appliquer aux côtes de France le système de balisage proposé par la conférence maritime internationale de Washington. [Signé : Ribière, 24 avril 1890.] [Texte imprimé]

Auteur(s) : Ribière, Charles

Autre(s) responsabilité(s) : France, Ministère des travaux publics 1869-1906 - Éditeur scientifique

Editeur, producteur : Paris : Impr. nationale, 1890

Description matérielle : In-8°, 21 p., planche en coul.

Autre variante du titre : [Phares et balises. Règlement en vue d'appliquer aux côtes de France le système de balisage proposé par la conférence maritime internationale de Washington. [Signé : Ribière, 24 avril 1890.].]